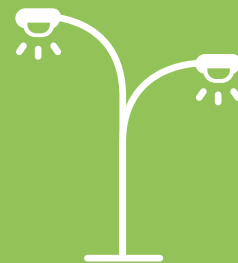




ÉCLAIRAGE PUBLIC

Bénéficiez des subventions du SIPPEREC



⚡ TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La rénovation de l'éclairage public représente un fort potentiel pour réaliser des économies d'énergie significatives. Près de 40 % des luminaires en service ont plus de 40 ans. Le SIPPEREC propose aux collectivités adhérentes à la compétence électricité un soutien financier pour améliorer l'efficacité de leur éclairage public : les études et travaux sont subventionnés jusqu'à 30 %.

ÉTUDES – DIAGNOSTICS ET SOLUTIONS

Votre commune souhaite réaliser un diagnostic pour trouver une solution adaptée et maximiser le retour sur investissement ? Le SIPPEREC peut contribuer à financer les opérations suivantes :



1. Diagnostics de votre patrimoine pour identifier les diverses possibilités d'optimisation énergétique ;



2. Études destinées à la réalisation des opérations de performance énergétique ;



3. Accompagnement pour le suivi des économies réalisées : suivi d'exploitation en lien avec les objectifs de performance énergétique.



taux maximum de la subvention

30 %



À SAVOIR

Le SIPPEREC met à votre disposition une assistance à maîtrise d'ouvrage pour vous accompagner dans la réalisation de vos études concernant l'éclairage public via le marché « maîtrise de l'énergie » proposé dans le cadre du groupement de commandes électricité et maîtrise de l'énergie.

TRAVAUX DE RÉNOVATION - LUMINAIRES ET RÉSEAUX

MATÉRIEL D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Vous cherchez à réduire la facture énergétique de votre commune en optant pour un éclairage public moins énergivore ?

Le SIPPEREC subventionne les opérations de renouvellement d'éclairage public éligibles aux certificats d'économie d'énergie (CEE), que ce soit une rénovation globale ou une rénovation par élément.



taux maximum de la subvention

30 %



plafond maximum de la subvention

435 €
/point lumineux

RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN COORDINATION AVEC LE RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ BASSE TENSION

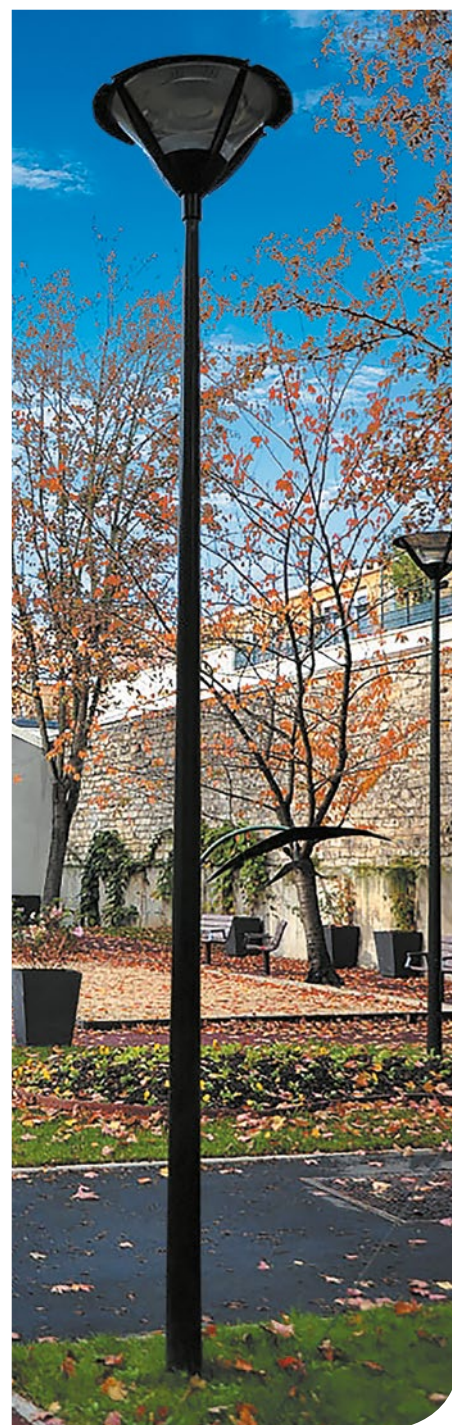
Vous envisagez de rénover le réseau et les postes de transformation d'éclairage public de votre commune à l'occasion de travaux réalisés sur le réseau d'électricité ?

Le SIPPEREC accorde une subvention aux communes adhérentes à la compétence électricité, dans le cas de travaux coordonnés avec des travaux sur le réseau de distribution d'électricité basse tension, comme l'enfouissement ou le renouvellement du réseau.



taux maximum de la subvention

50 %



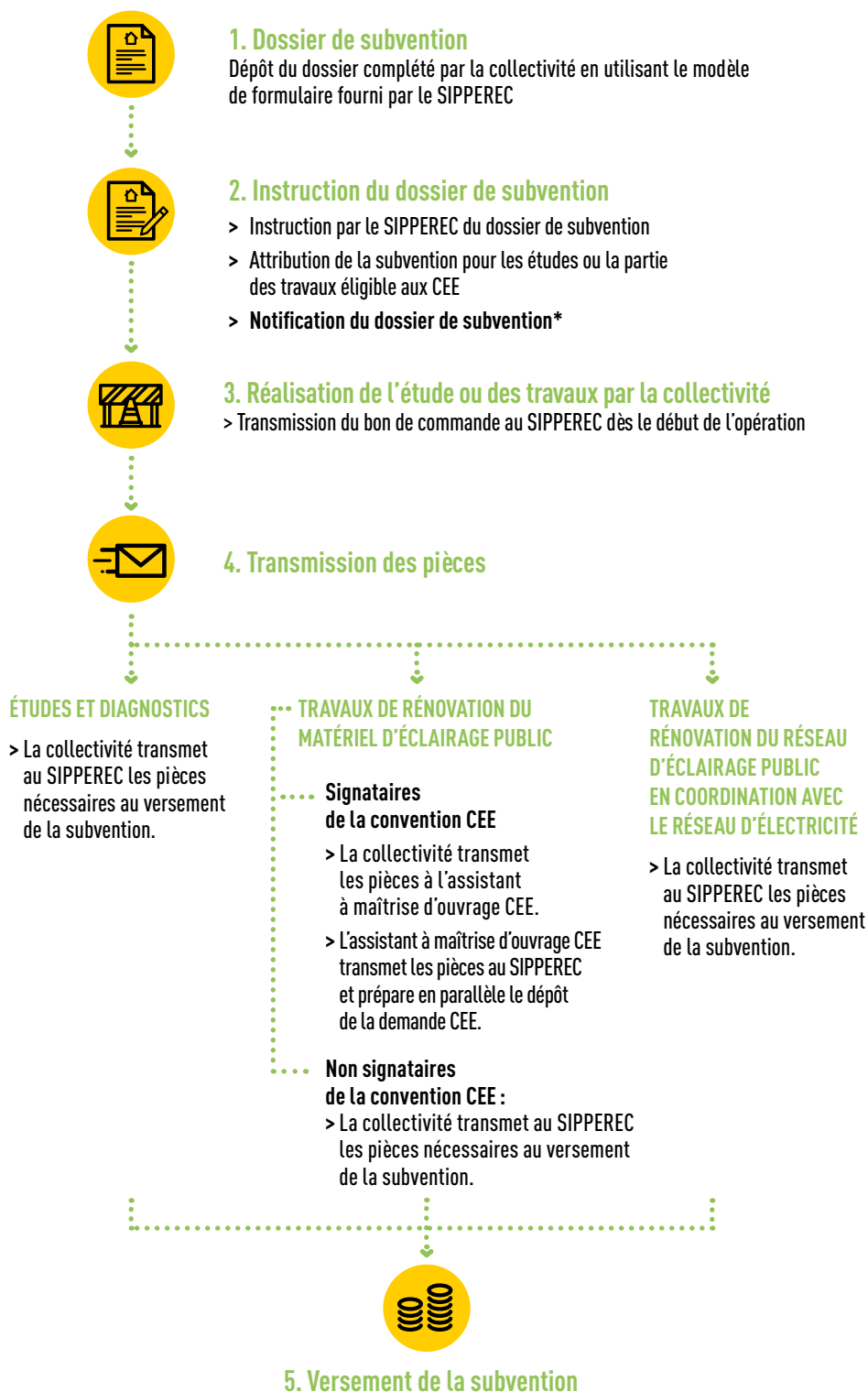
ÉCLAIRAGE PUBLIC

Bénéficiez des subventions du SIPPEREC



⚡ TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

COMMENT FONCTIONNE LE DISPOSITIF ?



* Attention !

Aucun commencement d'exécution des travaux ne doit avoir été engagé par la commune avant la notification de la subvention, au sens de l'article R2334-24-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) :

- ni par la conclusion d'un marché,
- ni par la commande de travaux sur factures ou mémoires,
- ni par la réalisation de travaux en régie directe, sur ordre de service ou bon de commande ou début d'exécution des travaux.

LE FONDS « TRANSITION ÉNERGÉTIQUE » DU SIPPEREC, C'EST :

- > Une enveloppe de 5,5 millions d'euros pour les subventions et la rénovation des colonnes montantes d'électricité ;
- > Une enveloppe financière par commune votée tous les ans par le comité syndical du SIPPEREC ;
- > Des subventions qui peuvent porter sur l'éclairage public, la rénovation thermique des bâtiments, l'achat de véhicules propres et de bornes de recharges...

LA CONVENTION CEE

Le SIPPEREC propose à tous les acteurs publics d'Île-de-France un dispositif commun avec le SIGEIF pour valoriser leurs travaux d'économies d'énergie, par l'obtention de Certificats d'économies d'énergie (CEE).

- > La mutualisation des actions et l'expertise des deux syndicats d'énergie franciliens vous garantissent l'optimisation de vos opérations d'efficacité énergétique.
- > L'accompagnement proposé intègre une prise en charge complète des dossiers de demande de CEE depuis la programmation des opérations de l'énergie jusqu'au versement de la contribution obtenue par la vente des CEE.



Pour en savoir plus, consultez la fiche CEE sur www.sipperec.fr



VOS CONTACTS AU SIPPEREC

SUBVENTIONS :

Bérénice CONCENTRAIT-ROYO

01 44 74 32 02 // bconcentraitroyo@sipperec.fr

CONVENTION CEE :

Sophie BOURCEREAU

01 70 64 90 44 // sbourcereau@sipperec.fr

Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC)
173 / 175 rue de Bercy – CS 10205 – 75588 Paris Cedex 12
Tél. : 01 44 74 32 00 // E-mail : communication@sipperec.fr
www.sipperec.fr

Directeur de la publication : Jacques J.P. MARTIN // Rédaction : Service communication du SIPPEREC // Conception/réalisation : Sennse 12339
Impression : LACENTRALE // Crédits images : Shutterstock // Juillet 2017